

PROGRAMME DE VOYAGES D'AFFAIRES

Programme de voyages d'affaires – Taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

*Le présent message s'adresse à tous les employés syndiqués.

Chaque année, le Conseil mixte de NAV CANADA (CMNC) a annoncé les taux du Programme de voyages d'affaires. L'indemnité de repas du Programme de l'année 2022 resteront inchangés comparativement aux taux de l'année 2020.

Taux de kilométrage* (Programme de voyages d'affaires – annexe B)

Région	Taux à la demande du voyageur	Taux à la demande de l'employeur
Alb., Sask., Man.	21,0	60,0
N.-B., N.-É., Î.-P.-E.	21,5	60,0
C.-B., Ont.	22,0	63,5
T.-N.-L., Qc	22,5	64,5
T.N.-O., Yn, Nt	25,0	68,5

*Les taux de kilométrage sont exprimés en cents par kilomètre.

Repas et indemnités (Programme de voyages d'affaires – Annexe C)

Indemnité	Taux quotidien
Indemnité mixte de repas et faux frais	
Commercial	114,13 \$ (131,25 \$)
Indemnité de repas	
Déjeuner	29,45 \$ (33,87 \$)
Dîner	28,34 \$ (32,59 \$)
Souper	49,34 \$ (56,74 \$)
Indemnité de faux frais	
Commercial	7,00 \$ (8,05 \$)
Indemnité de déplacements prolongés	
Indemnité mixte	107,13 \$ (123,20 \$)
Indemnité de transport – retour à la maison la fin de semaine	
Fin de semaine de deux jours	328,26 \$ (362,50 \$)
Fin de semaine de trois jours	492,39 \$ (543,75 \$)
Fin de semaine de quatre jours	656,52 \$ (725,00 \$)
Indemnité d'hébergement	
Particulier/entreprise/institutionnel	50,00 \$ (50,00 \$)

Les indemnités de voyage s'appliquent aux déplacements effectués au Canada. * (Les taux entre parenthèses s'appliquent uniquement aux Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut).

**Les taux applicables aux États-Unis sont identiques à ceux du Canada, mais ils sont versés en devises américaines. Pour les voyages aux États-Unis, les taux entre parenthèses s'appliquent seulement à l'Alaska.*

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de voyages d'affaires dans le [site Web du CMNC](#).